

À Carleton-sur-mer, le 22 octobre 2015

Maxandre Guay-Lachance
Coordonnateur du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

**Objet : Appui au projet de parc éolien Nicolas-Riou
dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette**

La MRC d'Avignon est située sur le bord de la Baie-des-Chaleurs, entre la MRC de la Matapédia et celle de Bonaventure. Elle est membre de la Régie intermunicipale de l'énergie Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine (RÉGIE).

La MRC accueille sur son territoire quatre (4) parcs éoliens:

- 3 parcs Invenergy situés sur le TNO Ruisseau Ferguson:
 - Le Plateau 1 de 138,6 MW en service depuis 2012
 - Les Moulins 2 de 21,15 MW en service depuis 2014
 - Le Plateau 2 de 21,15MW en service depuis 2014
- et le parc Cartier Énergie de Carleton sur mer, de 109,5MW (73 éoliennes) en service depuis 2008.

Nous avons été impliqués dans le déploiement des parcs éoliens dès le premier appel d'offres et avons suivi de près le déploiement des parcs éoliens en Gaspésie et au Québec.

La MRC Avignon dépose ce mémoire dans le but d'apporter son appui à la réalisation du projet de parc éolien Nicolas-Riou.

Plusieurs raisons motivent cet appui, à commencer par les importantes retombées économiques générées par la perception de redevances par les municipalités locales.

À titre d'exemple, dans la MRC d'Avignon plusieurs petites municipalités sont considérées comme "dévitalisées" et cet apport financier est dans ce contexte non négligeable pour le maintien des services de proximité, et par conséquent de la qualité de vie des citoyens.

Ainsi dans l'ouest de la MRC les redevances liées aux parcs déjà en fonction ont permis entre autres l'achat de camions de pompiers neufs, une mise à niveau des infrastructures qui a eu un impact considérable sur la sécurité de la population dans ces villages. Nous croyons que les communautés d'accueil du projet Nicolas-Riou pourraient bénéficier de tels impacts positifs.

En restant dans le domaine économique, soulignons également que la phase de construction du parc éolien peut créer de l'emploi pour plusieurs centaines de personnes.

À Carleton-sur-mer pour la construction de parc de Cartier Énergie ce sont 600 travailleurs provenant à 83% de la région Gaspésie-Îles de la Madeleine qui avaient été employés.

Dans le cas de Nicolas-Riou, la main d'œuvre nécessaire pour cette phase est estimée à pas moins de 400 travailleurs, qui sont autant de personnes qui vont consommer des biens et services dans le milieu pendant plusieurs mois, un atout pour l'économie locale.

En ce qui concerne la phase d'exploitation, ce serait 5 à 10 emplois permanents de créés pour une période 25 ans. Si ces emplois sont occupés par de la main d'œuvre locale, ce seront autant de personnes qui bénéficieront d'un emploi stable et durable. Si de la main d'œuvre extérieure est



nécessaire pour occuper ces postes, ce seront autant de nouveaux arrivants qui viendront s'installer, certains avec leurs familles, dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette. Un gain démographique et économique pour ces milieux.

Outre les considérations économiques locales, rappelons que l'énergie éolienne est une énergie propre, qui offre une alternative à l'exploitation des ressources fossiles et contribue à la diminution de la production de gaz à effet de serre. Le développement d'une telle énergie est donc bénéfique non seulement pour la qualité de vie locale, mais participe aussi à un effort global pour sortir de l'ère du carbone.

Nous bénéficions dans la MRC d'Avignon d'un historique en ce qui a trait à l'exploitation de l'énergie éolienne, ce qui nous permet d'avoir un certain recul dans le temps et de faire l'observation des impacts réels de cette source d'énergie sur le milieu.

Les préoccupations des populations locales sont en partie justifiées et entièrement compréhensibles, cependant l'expérience du BAPE pour le parc de Carleton-sur-mer nous a montré que malgré les inquiétudes de départ face à l'implantation des éoliennes, celles-ci ne persistent pas lorsque les structures sont effectivement installées. Elles font à présent partie intégrante de notre paysage et sont parfois même considérées comme des atouts.

À Carleton-sur-mer, par exemple, il n'est pas rare que les touristes aillent se promener dans le parc éolien, devenu un véritable attrait local.

Dans l'ouest de la MRC ce ne sont pas moins de 5 parcs éoliens qui seront en fonction d'ici à 2017, et la réception de la population vis à vis des nouveaux projets est généralement bonne.

La présence des éoliennes dans certains secteurs a permis à la population d'évaluer leurs impacts et de réaliser que ceux-ci sont de faible importance en comparaison aux multiples bénéfices apportés par les parcs dans le milieu.

Enfin, certaines idées reçues persistent bien que l'expérience ait prouvé qu'elles sont fausses; il est nécessaire que les audiences publiques puissent contribuer à casser ces mythes.

Entre autres, les registres d'évaluation foncière font foi de l'absence de dévaluation des habitations situées à proximité des parcs éoliens.

Le facteur "bruit" est aussi négligeable, d'autant plus que dans le cas du parc de Nicolas Riou les éoliennes seront situées à plus de 3km des habitations.

Pour l'ensemble de ces raisons, et parce que nous pensons que la recommandation du BAPE devrait s'appuyer sur des faits prouvés scientifiquement et non sur des craintes infondées, nous souhaitons que le BAPE transmette une recommandation positive pour le projet de parc éolien Nicolas-Riou dans les MRC des Basques et de Rimouski-Neigette.

Guy Gallant, préfet de la MRC d'Avignon

FIN DU DOCUMENT